

**De :** [Lavoie, Isabelle](#)  
**A :**  
**Objet :** Demande d'accès 200710304  
**Date :** 28 novembre 2019 14:07:00  
**Pièces jointes :** [Autorisation 15-12-1999 biffé.pdf](#)  
[Autorisation 12-06-2003.pdf](#)  
[articles 23-24.pdf](#)  
[articles 53-54.pdf](#)  
[Avis de recours.pdf](#)

---

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 21 novembre dernier concernant les autorisations des puits à Hudson.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande.

Vous noterez que dans ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec la soussignée, analyste responsable de votre dossier, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Isabelle Lavoie**

Conseillère régionale en accès à l'information

Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques

201, Place Charles-Lemoyne, 2<sup>e</sup> étage

Longueuil (Québec) J4K 2T5

Tél : (450) 928-7607 poste 224

Fax : (450) 982-7755

Courriel : [isabelle.lavoie@environnement.gouv.qc.ca](mailto:isabelle.lavoie@environnement.gouv.qc.ca)

Avis de confidentialité : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous aviser aussitôt.



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Si oui, pensez l'imprimer recto-verso!

Longueuil, le 12 juin 2003

**AUTORISATION**

*Loi sur la qualité de l'environnement*  
(L.R.Q., article 32)

Municipalité de Hudson  
481, rue Principale, C.P. 550  
Hudson (Québec) J0P 1H0

N/Réf. : 7314-16-01-7110002  
400087767

Objet : Aménagement d'un puits sur les lots P-1962 et P-1963 dans le cadre du développement domiciliaire Alstonvale (phase2) à Hudson

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 6 novembre 2000, reçue le 7 novembre 2000 et complétée le 12 juin 2003, j'autorise, conformément à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Aménager un puits d'eau potable d'une capacité de 545 m<sup>3</sup>/d, construire un bâtiment de chloration et installer une conduite d'aqueduc de 250 millimètres de diamètre de type CPV DR-18 sur une longueur d'environ de 175 mètres incluant les raccordements, dans le cadre du projet du développement domiciliaire Alstonvale phase 2.

Les travaux seront réalisés sur une partie des lots P-1962 et P-1963 du cadastre de la paroisse de Saint-Michel-de-Vaudreuil dans la municipalité de Hudson et dans la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges.

**Autorisation**

En vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le titulaire s'engage à réaliser ce projet tel qu'il est décrit aux présentes.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Rapport intitulé *Alstonvale developement, étude hydrogéologique, développement résidentiel, Alstonvale à Hudson*, dossier no : 1028-00-02, signé par Donat Bilodeau, ing., et Ronald Piché, président, du groupe Consulteaux inc., daté du mois d'octobre 2000;
- Formulaire de présentation de demande d'autorisation pour les projets d'aqueduc et d'égouts, daté du 6 novembre 2000, signé par Denis Lecompte, ing., directeur, Consultant en développement et en gestion urbaine (CDG) inc.;
- Rapport intitulé *Alstonvale developement, devis, développement domiciliaire, Alstonvale, puits no 2, ville d'Hudson*, dossier no:025-587-03, signé par Denis Lecompte, ing., directeur, Consultants en développement et en gestion urbaine (CDG) inc., daté du mois de novembre 2000;
- Copie de la résolution municipale numéro R-1809, adoptée par le conseil de la ville de Hudson lors de la séance tenue le 4 décembre 2000, concernant la non-objection de la ville à la délivrance de l'autorisation pour l'exploitation et la construction d'un puits pour le projet domiciliaire Alstonvale et autorisant la firme Consultant en développement et en gestion urbaine (CDG) inc. à présenter la demande au ministère de l'Environnement, signée par Louise Villandré, greffière;
- Rapport intitulé *Alstonvale developement, étude hydrogéologique, développement résidentiel, AlstonVale à Hudson*, dossier no : 1028-00-02, signé par Donat Bilodeau, ing., et Ronald Piché, président, du groupe Consulteaux inc., daté du mois d'avril 2001;
- Lettre datée du 4 mai 2001, signée par Denis Lecompte, ing., directeur, Consultant en développement et en gestion urbaine (CDG) inc., concernant l'étude hydrogéologique;
- Lettre concernant l'engagement de la municipalité à respecter le règlements sur la qualité de l'eau potable et à entretenir le système de traitement conformément aux normes, signée par Trail Grubert, ing. municipal, datée du 23 janvier 2002;
- Lettre autorisant le Consultant en développement et en gestion urbaine (CDG) inc. à préparer et présenter les plans au ministère de l'Environnement, signée par John Norris, président, Alstonvale développement, datée du 13 février 2002;
- Lettre concernant l'engagement de l'ingénieur et d'autres informations supplémentaires, signées par Denis Lecompte, ing., directeur, Consultant en développement et en gestion urbaine (CDG) inc., datée du 14 février 2002;
- Lettre incluant une copie du règlement numéro : 323 de la ville de Hudson qui oblige de céder les infrastructures à la municipalité, signée par Trail Grubert, ing. municipal, datée du 22 novembre 2002;

- Lettre concernant des informations supplémentaires, datée du 27 mars 2003, signée par Denis Lecompte, ing., directeur, Consultant en développement et en gestion urbaine (CDG) inc.;
- Plans 025-587-03 rév. C feuillets 1 à 2, intitulés *Développement Alstonvale, projet Alstonvale, puits no. 2, implantation*, signés et scellés par Denis Lecompte, ing., directeur, Consultant en développement et en gestion urbaine (CDG) inc, datés du 24 mars 2003;
- Addenda no 1 au devis concernant les normes de désinfection des conduites d'aqueduc, daté du 11 juin 2003, signé et scellé par Denis Lecompte, ing., directeur, Consultant en développement et en gestion urbaine (CDG) inc.;
- Plan 025-587-03 rév. D feuillet 1, intitulé *Développement Alstonvale, projet Alstonvale, puits no. 2, implantation*, signé et scellé par Denis Lecompte, ing., directeur, Consultant en développement et en gestion urbaine (CDG) inc., daté du 11 juin 2003;
- Lettre concernant des informations supplémentaires, datée du 11 juin 2003, signée par Denis Lecompte, ing., directeur, Consultant en développement et en gestion urbaine (CDG) inc.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



GC/ME/me

Gérard Cusson  
Directeur régional de la Montérégie  
par intérim



Longueuil, le 15 décembre 1999

**AUTORISATION**  
**(article 32)**

---

Les Vallées d'Hudson inc.  
2401, Place Rodéo  
Saint-Lazare QC J7T 2B1

**N/Réf. :** 7321-16-01-0906910

**Objet :** Développement domiciliaire  
Prise d'eau et réseau d'aqueduc

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 15 juillet 1999, reçue le 19 juillet 1999 et complétée le 10 décembre 1999, j'autorise, conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous:

Exploiter une prise d'eau potable d'une capacité de 925 m<sup>3</sup>/d, aménager un poste de chloration, un réservoir d'eau potable de 870 m<sup>3</sup> et un poste de pompage, construire un réseau d'aqueduc et un réseau d'égout pluvial. Le projet sera localisé sur les lots P-1943, P-1945 à P-1953 et P-1955 du cadastre de la paroisse de Saint-Michel, dans la municipalité de la ville de Hudson, sur le territoire de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation:

- Demande d'autorisation au ministère de l'Environnement, datée du 15 juillet 1999 et signée par M. Yves Pépin, ing.;

## AUTORISATION

-2-

N/Réf.: 7321-16-01-0906910

Le 15 décembre 1999

- Lettre au ministère de l'Environnement, datée du 21 octobre 1999 et signée par Mme Nathalie Thouin, ing., concernant la présentation d'un plan d'ensemble, d'un plan de localisation, du cahier des charges, des plans révisés IU-01 à IU-07, d'une étude géotechnique (signée par art. 53-54 art. 53-54 ing. et datée du 18 janvier 1989), d'un schéma directeur du réseau d'aqueduc, d'un rapport de sondage (exécuter par art. 23-24 et daté du 12 juillet 1999), un plan de localisation de la clôture autour du puits, un schéma de procédé du traitement de l'eau potable et des précisions sur le drainage pluvial et la légende des plans;
- Engagement visant à produire une attestation de conformité des travaux, signé par M. Daniel Rodrigue, prés. et daté du 13 octobre 1999;
- Lettre au ministère de l'Environnement, datée du 27 octobre 1999 et signée par Mme Nathalie Thouin, ing., concernant la préparation d'un essai de pompage;
- Lettre au ministère de l'Environnement, datée du 11 novembre 1999 et signée par Mme Nathalie Thouin, ing., concernant l'utilisation du réservoir d'eau potable;
- Lettre au ministère de l'Environnement, datée du 11 novembre 1999 et signée par Mme Nathalie Thouin, ing., concernant la conception du réservoir d'eau potable, l'utilisation de la vanne de raccordement entre les réseaux et des travaux de stabilisation du drainage pluvial;
- Lettre au ministère de l'Environnement, datée du 1<sup>er</sup> décembre 1999 et signée par Mme Nathalie Thouin, ing., concernant la présentation d'un schéma type pour la stabilisation des fossés;
- Rapport hydrogéologique, datée de novembre 1999 et signée par art. 53-54 ing. M.Sc., concernant la présentation des résultats d'analyses de l'essai de pompage;
- Lettre au ministère de l'Environnement, datée du 7 décembre 1999 et signée par art. 53-54 ing. M.Sc., concernant la présentation des résultats d'analyses de l'essai de pompage;
- Engagement à rétablir l'alimentation de tous les puits voisins situés en deçà de 750 m du puits Alston, pour une période de cinq (5) ans.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

**AUTORISATION**

**-3-**

**N/Réf.: 7321-16-01-0906910**

**Le 15 décembre 1999**

Ce projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

**Pour le ministre,**



**FE/EG/jl**

**Francine Émond  
Directrice régionale  
de la Montérégie**